

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

APPEL A INITIATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS

CAHIER DES CHARGES

Le présent appel à initiatives vise à impulser et soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile sur le territoire loirétain

Date limite de réception des candidatures

Vendredi 30 mars 2018

Tout dossier arrivant après cette date sera automatiquement rejeté

La Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit, dans son article L 233-1, la mise en œuvre d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées chargée notamment d'établir un programme coordonné des financements portant sur :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile, notamment par la promotion de modes innovants d'achats
- l'attribution du Forfait autonomie
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD et les SPASAD intervenant auprès des personnes âgées
- le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants
- le développement d'autres actions collectives de prévention

Le présent appel à initiatives a pour objet de mobiliser les compétences et les moyens des acteurs publics et privés mettant en place des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile sur le territoire loirétain.

Les actions menées dans le cadre de cet appel à initiatives devront poursuivre les objectifs identifiés dans l'axe 1 du Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie

- Axe 1 : Préservation de l'autonomie et prévention primaire : améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie
- Axe 2 : Prévention secondaire : Prévenir les pertes d'autonomie évitables
- Axe 3 : Prévention tertiaire : Eviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité
- Axe 4 : Réduire les inégalités sociales de santé

Les projets déposés ne pourront pas concerner des demandes de subvention d'investissement, ni des actions individuelles, d'aide à l'adaptation du cadre bâti ou d'actions de répit pour les aidants.

Les actions destinées aux professionnels ou réalisées pour les résidents d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de Résidences-autonomie n'entrent pas dans le cadre de cet appel à initiatives.

Les actions proposées s'inscriront nécessairement dans une logique de projet, et s'appuieront à ce titre, sur des financements non pérennes.

**Cet appel à initiatives s'inscrit dans la limite des crédits disponibles annuels
versés par la CNSA**

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Contact**

Adresse courriel : cfppa45@loiret.fr

Adresse postale : DEPARTEMENT DU LOIRET
Direction de l'autonomie
45945 ORLEANS

Téléphone : Ludivine CHEVET - 02.38.25.46.97 -
Chargée du pilotage de la Conférence des financeurs

- **Modalités de dépôt des dossiers**

Date limite de réception des dossiers

Vendredi 30 mars 2018

Tout dossier arrivant après cette date sera automatiquement rejeté

L'envoi par voie électronique à l'adresse suivante : (cfppa45@loiret.fr), du dossier dûment complété, **est à privilégier**.

Le dossier peut toutefois être remis en mains propres contre remise d'un accusé de réception à l'adresse suivante (adresse physique) :

DEPARTEMENT DU LOIRET
Maison de l'autonomie
15 rue Claude Lewy
45100 ORLEANS

Dans les plages horaires suivantes : 8h30 – 12h00
13h30 – 17h00 (16h00 le vendredi)

EXAMEN ET SELECTION DES PROJETS

Le dossier fera l'objet d'une analyse commune par les services du Département du Loiret, de l'ARS Centre Val de Loire, de la CARSAT Centre Val de Loire, de la MSA Cœur de Beauce et de la Sécurité sociale pour les indépendants Centre Val de Loire puis sera examiné en réunion plénière de la Conférence des financeurs.

Le projet retenu sera formalisé par une convention entre le Département du Loiret, agissant en tant que délégataire des crédits octroyés par la CNSA pour la Conférence des financeurs, et le porteur de projet retenu afin de préciser les engagements réciproques.

La décision sera notifiée, par voie postale, dans les meilleurs délais.

Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière attribuée par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs, pour l'année 2018.

Sous réserve de la disponibilité des crédits versés par la CNSA au Département du Loiret, la participation financière de la Conférence des financeurs sera versée en totalité dès réception de la convention signée. Une récupération financière correspondant à la partie des fonds non utilisée pourra être mise en œuvre.

Concernant la CARSAT, les dossiers déposés feront l'objet d'un passage en Commission d'action sociale (CAS). L'attribution de la participation financière sera ensuite formalisée :

- par une convention entre la CARSAT et l'organisme porteur de projet pour l'octroi d'une subvention supérieure à 3 000 € ou relative à la mise en place d'atelier(s) de prévention,
- par une notification pour l'octroi d'une subvention inférieure à 3 000 € et ne concernant pas la mise en place d'atelier(s) de prévention.

Concernant la MSA, l'attribution de la participation financière sera formalisée directement.



L'absence d'un seul élément constituant le dossier de candidature entraînera le rejet automatique de la candidature.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Conférence des financeurs sur l'octroi de financement

PRE-REQUIS ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets devront répondre aux pré-requis suivants :

- Etre destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliés sur le territoire loirétain
→ Les actions en faveur des professionnels ou des aidants ne peuvent rentrer dans ce cadre
- Faire intervenir des professionnels ou des bénévoles formés pour conduire et animer les actions proposées
- Etre menés après une évaluation des capacités (tests initiaux individualisés) des participants, notamment pour les ateliers Activité physique, Mémoire ou Prévention des chutes

Critères de sélection des projets (liste non-exhaustive) :

- Les projets proposés devront impérativement s'inscrire dans les axes et thématiques soutenus et définis dans le présent appel à initiatives
- Démarche participative et collective : les personnes âgées sont parties prenantes du projet qui les concerne
- Moyens mis en œuvre pour repérer le public visé et les vecteurs utilisés
- Logique de parcours sur les territoires avec implication d'un partenariat entre acteurs locaux
- Caractère innovant
- Cohérence financière
- Mise en œuvre d'actions de communication afin que le projet soit connu sur le territoire
- Modalités d'évaluation de la démarche.
- Opérateurs dont les compétences en la matière sont reconnues
- Autres financements mobilisés

Le promoteur devra faire clairement apparaître les recherches de cofinancement réalisées.

Il appartient à la Conférence des financeurs de définir la part correspondant au financement de l'action.

Les projets pourront s'articuler autour des thématiques suivantes :

- Santé Globale/Bien vieillir dont :
 - Nutrition / diététique
 - Mémoire
 - Sommeil
 - Activités physiques et atelier équilibre / Prévention des chutes
 - Stimulations sensorielles
 - Bien-être et estime de soi
 - Hygiène
- Lien social / Difficultés sociales / isolement dont :
 - Sécurisation du cadre de vie / repérage des fragilités
 - Développement du lien social / de la citoyenneté
- Habitat et cadre de vie

- Autres actions collectives dont :
 - Accès à l'information et aux droits (y compris les ateliers numériques)
 - Sécurité routière
 - Préparation à la retraite

CRITERES D'ELIGIBILITE

Porteurs de projets éligibles :

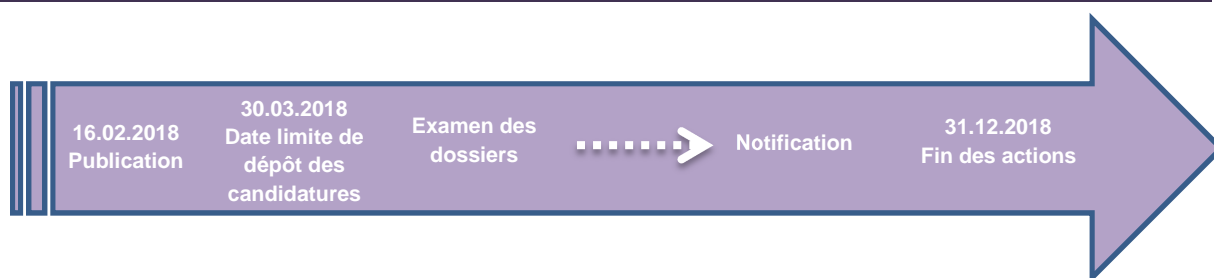
- Toute personne morale peut déposer un projet, quel que soit son statut. Une attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux mobilisant des compétences en synergie
- Les candidats devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant de l'intérêt collectif du projet

Conditions d'éligibilité :

- Avoir une existence juridique d'au moins un an
- Etre en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé
- Motiver le projet/ l'action pour lequel (laquelle) le financement est sollicité et joindre le(s) devis estimatif(s) clair(s) et détaillé(s).

Les actions achevées avant le dépôt du dossier ne pourront faire l'objet d'un financement rétroactif.

CALENDRIER



ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS:

Le porteur de projet retenu s'engage à :

- Réaliser les projets prévus dans le programme d'actions dans leur intégralité et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution
- Mener le projet tel qu'il a été adopté. Les services du Département devront préalablement valider les changements avant qu'ils ne soient, le cas échéant, mis en œuvre
- Respecter le calendrier. Les actions prévues qui ne seraient pas ou partiellement réalisées feront l'objet d'un remboursement au prorata temporis
- Transmettre l'évaluation et le bilan financier de l'action à la fin de l'action ou au plus tard 3 mois après la fin de l'action

PUBLICITE ET COMMUNICATION

Le porteur de projet s'engage à mentionner la participation des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous supports de communication et dans ses rapports avec les médias par l'apposition de l'ensemble des logos des membres constituant la Conférence des financeurs et/ou de l'intitulé suivant : « Action financée par la Conférence des financeurs du Loiret »

Pour toute communication plus détaillée (communiqué de presse, interview...) l'aval des parties sera nécessaire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour son application, précisent les obligations incombant aux responsables de traitements de données à caractère personnel en matière d'information sur les droits des personnes concernées.



CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

APPEL A INITIATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS

DOSSIER DE CANDIDATURE

La **date limite de réception des dossiers** est fixée au **30 mars 2018**.

L'envoi des dossiers par voie électronique (cfppa45@loiret.fr) est à privilégier.

Le dossier peut toutefois être remis en mains propres contre remise d'un accusé de réception à l'adresse suivante (adresse physique) :

DEPARTEMENT DU LOIRET
Maison de l'autonomie
15 rue Claude Lewy
45100 ORLEANS

Dans les plages horaires suivantes : 8h30 – 12h00
13h30 – 17h00 (16h00 le vendredi)

PORTEUR DE PROJET	
NOM DU PROJET	

IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :

Identité de la structure

Nom :
Statut juridique :
Objet social (activités principales) :
Adresse du siège social :
CP Ville :
Téléphone : (fixe) (portable)
Adresse mail :
N° SIRET/SIREN
Code NAF (APE)
Adresse de l'antenne (si différente) :
CP Ville :

Identité du responsable et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal Prénom :
Nom :
Fonction :
Téléphone : (fixe) (portable)
Adresse mail :
En cas d'absence, personne à contacter :

La personne en charge du dossier Prénom :
Nom :
Fonction :
Téléphone : (fixe) (portable)
Adresse mail :
En cas d'absence, personne à contacter :

PRESENTATION DU PROJET

Nom/intitulé du projet :

Objectif(s) du projet :

Genèse du projet, besoins identifiés, stratégie de mobilisation du public ...

Thématique :

Santé Globale/Bien vieillir dont :	<input type="checkbox"/>
- Nutrition / diététique	<input type="checkbox"/>
- Mémoire	<input type="checkbox"/>
- Sommeil	<input type="checkbox"/>
- Activités physiques et atelier équilibre / Prévention des chutes	<input type="checkbox"/>
- Stimulations sensorielles	<input type="checkbox"/>
- Bien-être et estime de soi	<input type="checkbox"/>
- Hygiène	<input type="checkbox"/>
Lien social / Difficultés sociales / isolement	<input type="checkbox"/>
- Sécurisation du cadre de vie / repérage des fragilités	<input type="checkbox"/>
- Développement du lien social / de la citoyenneté	<input type="checkbox"/>
Habitat et cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Autres actions collectives dont :	<input type="checkbox"/>
- Accès à l'information et aux droits	<input type="checkbox"/>
- Sécurité routière	<input type="checkbox"/>
- Préparation à la retraite	<input type="checkbox"/>

Moyen(s) d'intervention

Atelier	<input type="checkbox"/>
Nombre d'ateliers _____	
Nombre de séances par atelier : _____	
Conférence	<input type="checkbox"/>
Forum / salon	<input type="checkbox"/>
Sorties	<input type="checkbox"/>
Visite à domicile	<input type="checkbox"/>
Autres _____	<input type="checkbox"/>

Historique

Nouveau projet	<input type="checkbox"/>
Adaptation d'un projet existant Préciser brièvement, le projet déjà existant	<input type="checkbox"/>
Renouvellement d'un projet	<input type="checkbox"/>

Contenu de l'action :

Supports et moyens utilisés / Description de l'action / Thématiques traitées

Public cible de l'action :

Type d'utilisateurs et nombre prévisionnel de personnes concernées : ex : groupes de 15 personnes seules âgées de 65 à 75 ans résidant sur la commune, le canton de...

NB : s'agissant de prévention, les textes imposent que 40 % du public bénéficiaire de l'action ne remplisse pas les conditions de perte d'autonomie qui le rendrait éligible à l'APA

Lieu de l'action :

Détailler le(s) lieu(x) du déroulé de l'action

Calendrier prévisionnel et durée de l'action :

Calendrier prévisionnel mentionnant des dates et non des périodes

Moyens affectés au projet

Équipement, matériel, locaux, moyens humains (ETP dédiés)

Pilote(s) du projet**Cout et financement de l'action**

Coût total de l'action en _____ €

Montant de la subvention demandée auprès de la conférence des financeurs :
_____ €

Participation financière des usagers

Une participation financière est-elle demandée aux participants :

OUI NON

Si oui, pour quel montant ? _____ €

Partenariat

Partenaires	Rôles dans le projet	Financement

Indicateurs et outils d'évaluation envisagés :

*Rapport d'activité : nombre d'ateliers, de sessions, ... de personnes concernées.
Evaluation de l'impact, des enseignements tirés de ces actions pour chacun de ses bénéficiaires ou plus globalement (meilleure connaissance du public, modélisation envisagée de la méthodologie d'intervention en vue de son essaimage, découverte ou renforcement d'un partenariat...).*
Outils : enquêtes de satisfaction (anonymes ou pas, en groupe ou par téléphone,...), réflexions en équipe animée par les professionnels,...

Le représentant légal de la structure certifie l'exactitude des informations portées dans le présent dossier de demande d'accompagnement financier.

Il s'engage à informer la conférence des financeurs du Loiret de toutes modifications apportées à ce projet notamment dans son budget prévisionnel de financement.

Je soussigné(e)

En ma qualité de

Certifie l'exactitude des renseignements et éléments fournis dans le cadre de cette demande

Fait à : **Le :**

Signature

Cachet de la structure

Liste des pièces justificatives à fournir :

Merci de joindre au présent dossier de candidature, dûment complété, les pièces suivantes :

- Délégation de signature le cas échéant
- Bilan et compte de résultat de l'année précédente
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés
- Photocopie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture le cas échéant
- Attestation de paiement émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois
- Extrait K-bis, le cas échéant

Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature

Veillez les transmettre dûment remplies, datées et signées